

Message inaugural

à la Seconde Conférence mondiale de la Croix-Rouge
et du Croissant-Rouge sur la paix

par Alexandre Hay, président du CICR

Au moment où nos travaux vont commencer, le Comité international de la Croix-Rouge est reconnaissant de la possibilité qui lui est donnée de partager avec tout le mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge quelques réflexions générales sur le thème de la paix et plus particulièrement sur la contribution à la paix que l'on peut attendre du CICR.

Quoi de plus naturel que de voir notre mouvement se passionner pour ce qui touche à la paix? Les tragédies vécues de si près par de nombreuses Sociétés nationales aux côtés des victimes de tant de conflits à travers le monde ne peuvent qu'émouvoir et mobiliser les bonnes volontés. Vous êtes nombreux — très nombreux — dans cette salle à venir de pays où la guerre sévit encore! Nous savons que l'ardeur que vous mettez à secourir les victimes de ces conflits est en même temps l'expression d'une volonté et d'un espoir de paix, à la mesure des tragédies que vous vivez.

Quoi de plus normal pour le CICR que de voir dans chacun de ses propres actes un geste de paix au cœur même des combats? Témoin tristement privilégié de tant de guerres depuis la bataille de Solferino, il voit dans le respect du non-combattant la réaffirmation de la dignité de l'homme, dignité dont la défense est la première condition de toute paix durable.

Comme le spécifie le premier principe fondamental de la Croix-Rouge, «la Croix-Rouge favorise la compréhension mutuelle, l'amitié, la coopération et une paix durable entre tous les peuples.»

Une paix fondée sur la réconciliation des hommes, sur un esprit de paix, notre mouvement, mieux que quiconque, peut y contribuer, surtout s'il est prêt à en donner l'exemple en son propre sein.

C'est cette paix que notre mouvement a définie voici neuf ans à Belgrade, une paix véritable qui repose non pas sur la domination par la force ou la menace, mais — notamment — sur le respect des droits de l'homme, sur une répartition équitable des ressources et sur le règlement pacifique des différends. A Belgrade, la Croix-Rouge n'a pas oublié que des millions d'hommes et de femmes étaient morts pour ces idéaux et avaient ainsi donné leur vie pour une paix véritable. Aujourd'hui-même, des sacrifices semblables sont encore consentis par des êtres humains qui estiment que leur propre vie n'est pas la chose la plus importante et qu'elle doit être mise au service d'une paix juste et durable.

Mais notre mouvement ne s'est pas seulement entendu sur le genre de paix auquel il aspire pour l'humanité; il a également précisé, dans son *Programme d'action pour la Paix*, les possibilités et les limites de sa propre contribution à la paix. Car c'est une chose que de définir un idéal et c'en est une autre que de dire en quoi on peut contribuer à l'atteindre.

Analyser, développer les possibilités qu'a notre mouvement de contribuer à la paix et confirmer simultanément les limites de cette contribution, tel nous semble être en vérité l'objet principal de cette conférence d'Aaland. Car, en matière de paix comme en matière de droits de l'homme, la Croix-Rouge doit éviter les extrêmes: elle ne doit ni exagérer, ni minimiser ce qu'elle peut et doit faire.

D'un côté, nous devons éviter de donner l'illusion que nous allons trouver des solutions miraculeuses aux problèmes du monde contemporain, car la déception serait à la hauteur des espoirs ainsi suscités; c'est en évitant la démagogie facile et les promesses fallacieuses que nous resterons crédibles. Par ailleurs, il faut également fuir le pessimisme, le négativisme, le sentiment que la Croix-Rouge ne peut rien faire pour la paix, que ce n'est pas son affaire et qu'après tout c'est uniquement aux gouvernements de régler leurs problèmes, car ce serait nous enfermer ainsi dans une tour d'ivoire, nous couper du monde dans lequel nous vivons, et condamner notre mouvement à l'asphyxie. Sachons être des «idéalistes réalistes», qui ont la ferme volonté d'œuvrer pour la paix mais qui savent aussi trouver leur force dans les limites qu'ils se reconnaissent consciemment.

Cette force et ces limites, nous le savons, sont dans le respect des principes fondamentaux de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Le respect, seul, garantira la pérennité de notre mouvement et la continuité de son action humanitaire efficace, et c'est incontestablement à l'honneur de notre mouvement d'avoir su éviter que les aspirations naturelles, profondes et universelles de l'homme pour la paix soient détournées vers des fins limitées ou déguisées, égoïstes ou conquérantes. Le consensus qui règne en notre sein sur l'importance — véritablement existentielle pour nous tous — de respecter en tout temps nos principes fondamentaux est la meilleure garantie que nous saurons poursuivre sur cette voie, quelles que soient les sensibilités diverses que l'on rencontre au sein de tout mouvement, particulièrement lorsque, comme le nôtre, il veut être universel.

*

* *

Lorsqu'à la Croix-Rouge on parle de paix, il nous semble qu'il faut bien distinguer trois aspects:

- premièrement, la responsabilité de l'individu de contribuer à la paix,
- deuxièmement, la contribution de la Croix-Rouge elle-même à la paix,
- et, troisièmement, ce que la Croix-Rouge demande aux autres de faire pour la paix.

Je voudrais reprendre et développer devant vous chacun de ces trois aspects, en me concentrant particulièrement sur ce que le CICR peut apporter en matière de paix.

*

* *

Œuvrer pour la paix, c'est d'abord une responsabilité individuelle. La paix dans chaque famille, dans chaque communauté, sur les lieux de travail comme de loisir est une des conditions pour la paix dans la communauté des nations.

Au sein de notre mouvement, c'est donc d'abord une attitude personnelle, un ton, un style, un engagement. Comment croire celui qui parle de paix sur un ton menaçant? Pour parler valablement de paix, la première condition est d'être crédible! Comment faire appel à la paix du monde si l'on n'a pas en soi l'esprit de paix? C'est bien ce que notre mouvement a compris en instituant en son sein la règle du consensus en matière de paix. Quelle que soit l'âpreté du débat, il se fait dans un esprit de paix, qui se confirme finalement dans des textes auxquels tous peuvent s'identifier.

*

* *

En ce qui concerne la contribution de la Croix-Rouge à la paix, beaucoup a déjà été dit, et davantage sera encore dit, au cours des journées qui viennent. Aussi voudrais-je me borner ici à quelques réflexions sur des points qui semblent particulièrement importants au CICR.

Un de ces points est la relation entre la contribution de la Croix-Rouge à la paix, d'une part, et aux droits de l'homme, d'autre part. Il nous semble évident que l'activité humanitaire de la Croix-Rouge, accomplie dans le respect de ses principes fondamentaux, est non seulement une contribution à la paix, mais également, une contribution au respect de certains droits fondamentaux de l'homme. Cela est spécialement le cas de la contribution dite « indirecte » de la Croix-Rouge à la paix. Si l'on analyse le *Programme d'action de la Croix-Rouge comme facteur de paix*, on voit que c'est dans les domaines des secours, du développement, de la santé, de la protection et de l'assistance fondée sur le droit humanitaire, que notre mouvement contribue essentiellement à la paix. Mais si ces activités humanitaires constituent des contributions indirectes à la paix, ne sont-elles pas d'abord des contributions directes au respect de certains droits de l'individu et des peuples? Le droit à la santé, par exemple, n'est-il pas un des droits les plus importants et les plus fondamentaux de l'homme? Et quelle organisation non-gouvernementale a fait plus que la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge pour la santé? Sans doute, cette activité fut aussi une contribution à la paix, mais elle constitua, en premier lieu, une contribution à un droit essentiel de l'homme.

Il en va de même, par exemple, de tous nos efforts pour le respect, la diffusion et le développement du droit international humanitaire, dont une partie importante de la substance se trouve également dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. La protection et l'assistance fondées sur le droit humanitaire sont certes une contribution de la Croix-Rouge à la paix, mais c'est tout autant, sinon d'abord, un apport déterminant au respect de certains droits fondamentaux de la personne humaine, dont le droit à la vie en tout premier lieu.

Depuis longtemps déjà, on a étudié l'inter-relation entre droits de l'homme et droit humanitaire, car chacune de ces branches du droit international public se complète, voire se superpose en partie, suivant l'évolution des situations et de leur intensité conflictuelle.

Plus récemment, le mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge s'est livré à une première analyse détaillée des possibi-

lités et des limites de sa contribution au respect de certains droits de l'homme.

Enfin, de récentes réunions de notre mouvement, comme celles de Moscou ou de Costinesti, ont montré que sa jeunesse voit dans la diffusion du droit humanitaire un élément central de sa contribution à la paix.

On sent bien que les temps sont venus pour une vision et une approche globales de ces réflexions : l'action humanitaire, vue tant comme contribution à une paix véritable que comme contribution au respect de certains droits de l'homme, constitue en fait un tout difficilement dissociable et il faudra probablement nous habituer à la considérer globalement. C'est en tout cas une réflexion à laquelle il nous semble qu'une partie de cette conférence devrait être consacrée, sans nécessairement conclure sur le sujet à ce stade.

*
* *

Une autre réflexion générale porte sur le regard que parfois nous paraissions jeter sur le monde, nous autres de la Croix-Rouge. N'avons-nous pas une certaine tendance, dans nos résolutions, à considérer le monde des hommes sous des aspects trop simplifiés et trop angéliques, comme si nous ignorions sa nature profonde et les tensions qu'il contient ? Nous paraissions oublier parfois que nous vivons véritablement par notre action humanitaire, et que c'est cette action qui donne sa principale raison d'être à notre mouvement. Cette action fait notre force, elle est notre drapeau et notre fierté, elle est notre défi primordial ; mais elle s'inscrit dans un monde de tensions, que nous devons connaître et reconnaître et dans lequel chacun doit jouer son rôle propre : les Sociétés nationales, la Ligue et le CICR.

Sachons bien utiliser l'extraordinaire flexibilité de notre mouvement, flexibilité née de son histoire et qui en fait un organisme vivant, remarquablement adapté et adaptable à l'évolution des temps, des peuples et des Etats. Mais inscrivons le tout dans le sens de l'action humanitaire, dans un monde de réalités et non d'utopie. Cela n'interdit pas l'idéalisme — car sans idéalisme la Croix-Rouge n'existerait plus — mais un idéalisme qui garde les yeux ouverts et qui fonde son action sur une appréciation lucide de la réalité. C'est ainsi que nous resterons crédibles, en matière de paix aussi.

*
* *

Il est un autre chapitre qui nous paraît mériter une réflexion particulière et c'est celui de *la contribution directe de la Croix-Rouge à la paix*.

Je ne pense pas tant ici aux résolutions, voire aux condamnations auxquelles certains attachent tant d'importance, car je m'exprimerai à leur égard dans quelques instants; je pense plutôt aux interventions directes de la Croix-Rouge dans des situations conflictuelles, soit en vue de conclure des cessez-le-feu ou autres trêves, soit même en vue de contribuer à la solution pacifique des conflits.

Je voudrais rappeler ici la fameuse Résolution XXI de la Conférence d'Istanbul appelée « Résolution Bargatzky », du nom de son initiateur, l'ancien président de la Croix-Rouge dans la République fédérale d'Allemagne. Comme vous le savez, cette Résolution s'applique en cas de conflit armé ou de menace pour la paix; elle recommande au CICR, dans ces situations et en cas de nécessité, d'inviter les représentants des Sociétés nationales des pays intéressés à se réunir avec lui, ensemble ou séparément, pour examiner les problèmes humanitaires qui se posent et les possibilités de leur contribution à l'arrêt des hostilités. Plus d'une fois — et la dernière est toute récente — le CICR a invoqué cette Résolution auprès des Sociétés nationales de pays en conflits et les a invitées au dialogue. Les résultats ont été variables, parfois concrets, souvent modestes.

Mais il n'est pas nécessaire de réussir pour persévérer et nous souhaitons vivement que cette conférence-ci constitue, pour certains du moins, l'occasion d'un tel dialogue et, pour tous, la démonstration concrète qu'il est des Résolutions de la Croix-Rouge qui ont leur propre dynamique positive et que cette dynamique peut être celle de la paix. Il y a dans cette salle des représentants de Sociétés nationales de Croix-Rouge et de Croissant-Rouge dont les gouvernements sont en conflits ouverts ou larvés. Nous nous connaissons bien et depuis longtemps: vous savez que l'invitation du CICR est permanente et je le confirme ici, aujourd'hui: si vous pensez que c'est l'heure et le lieu d'un tel dialogue, soyez persuadés de notre volonté de le faire aboutir; rien ne saurait donner une plus grande satisfaction au président du CICR que de se mettre, lui et l'Institution, au service de la paix, en cherchant avec vous les moyens d'y parvenir dans les conflits dont les peuples et vous-mêmes souffrez. Peut-être « l'esprit d'Aaland » permettra-t-il enfin un dialogue fructueux. C'est notre vœu le plus cher. C'est l'appel que je vous lance.

De façon générale, la question des bons offices du CICR, voire de son offre de médiation dans des situations conflictuelles s'est souvent posée. Certains souhaitent que le Comité profite de la confiance dont il jouit de la part des parties à un conflit pour leur offrir de négocier, sous son égide, des arrangements politiques conduisant à la paix.

Il y a lieu, à ce sujet, de faire la distinction entre les bons offices pour la solution de problèmes politiques et ceux destinés à résoudre des problèmes humanitaires. La limite n'est pas toujours facile à fixer, car la solution des problèmes politiques a souvent des aspects humanitaires et celle des problèmes humanitaires peut avoir des effets positifs d'ordre politique.

En ce qui concerne les bons offices du CICR en vue d'éviter un conflit ou d'y mettre fin, il n'est guère concevable que le CICR offre, spontanément, ses services de médiateur. En effet, pour faire aboutir une négociation politique, il faut en général au médiateur autre chose encore que sa bonne foi et le respect dont il jouit, dans le domaine humanitaire, de la part des parties en présence : il faut le plus souvent des moyens matériels et politiques importants, pour faire pression sur les parties en conflit ou pour leur garantir l'observation des accords à conclure.

Le CICR n'a évidemment pas ce genre de moyens. En outre, le CICR ne peut courir le risque que son offre soit comprise par l'une ou l'autre des parties au conflit comme une prise de position en faveur de l'adversaire et qu'ainsi son action humanitaire, qu'il est en général seul à pouvoir mener, soit compromise.

Enfin, on ne saurait ignorer le contenu de la plupart des accords aboutissant à la solution politique de différends internationaux ou internes : corrections de frontières, zones démilitarisées, répartition du pouvoir entre groupes politiques, sociaux ou ethniques, garanties d'élections libres, ce ne sont là guère des thèmes à propos desquels on imaginerait que le CICR puisse jouer un rôle d'intermédiaire.

Or, le CICR aura avant tout à cœur de maintenir son action humanitaire en faveur de toutes les victimes du conflit. C'est de cette action qu'il tire sa crédibilité, c'est cela son mandat, et il ne doit rien entreprendre qui puisse compromettre l'œuvre humanitaire que — l'histoire l'a montré — il est trop souvent le seul à pouvoir mener à bien.

Toutefois, si, dans une occasion donnée, le Comité devait être invité par toutes les parties en cause à jouer un rôle dans la solution politique d'un différend, rôle que ces parties ne penseraient pouvoir

confier à nul autre, le CICR — comme il lui est déjà arrivé de le faire — ne manquerait pas de l'examiner dans un esprit positif.

Toute différente est la situation, lorsqu'il s'agit des bons offices visant à chercher une solution à des problèmes humanitaires, voire des trêves ou des cessez-le-feu. Chacun connaît la disponibilité du CICR et ses initiatives dans ce domaine, ainsi que les résultats de son action d'intermédiaire neutre. On ne saurait minimiser l'importance pour la paix des accords que le CICR négocie, par exemple, en matière de rapatriement de prisonniers, d'évacuation de blessés ou de populations civiles. Il n'est que de voir, d'ailleurs, la place éminente que prend, dans tout effort vers la paix, la solution des problèmes humanitaires. En fait, je le répète: toute marque de respect pour l'ennemi tombé est un geste de paix au cœur même des combats, un pas qui renforce les chances de la paix. Toute notre expérience l'indique.

*
* *

Nous sommes aujourd'hui engagés dans un «Solférino planétaire» et la présence du CICR dans quelque soixante pays du monde en témoigne tristement. Chaque membre de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge est interpellé personnellement par toutes les victimes de tous les Solférino d'aujourd'hui, tout particulièrement celles — et elles restent encore trop nombreuses — auxquelles nous n'avons pas accès.

Nous sommes solidaires des victimes de tous les conflits, comme nous le sommes des membres des Sociétés nationales et des délégués du CICR qui leur portent assistance et protection. Comme Henry Dunant, sachons agir et voir l'avenir.

C'est un esprit de paix que notre action humanitaire apporte dans la bataille, au nom de l'ensemble du mouvement, esprit qui prépare et facilite le retour à la paix véritable, esprit qui est celui de toute la Croix-Rouge depuis le premier jour.

*
* *

Pour terminer, je souhaiterais dire quelques mots de ce que la Croix-Rouge peut demander aux autres, particulièrement aux gouvernements.

Sur ce plan, il nous semble qu'une certaine modestie est de mise. Certes, le mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge représente une force morale considérable et qu'il ne faut pas négli-

ger. Mais encore faut-il utiliser cette force de façon crédible, particulièrement dans le cadre de la Conférence internationale de la Croix-Rouge. Les condamnations, lorsqu'elles émanent de gouvernements qui violent eux-mêmes les principes d'humanité, ne sont guère crédibles. Il en va de même des appels au désarmement que suggèrent parfois des Etats qui sont loin de donner l'exemple en la matière. Lorsque la Croix-Rouge s'exprime sur ces questions, si elle veut être entendue de tous, elle doit le faire de sa propre voix et n'être le porte-parole d'aucun intérêt limité; c'est alors — et alors seulement — qu'elle pourra espérer être entendue.

Le mouvement sent bien la nécessité toujours plus grande du désarmement. Il doit donc continuer et intensifier sa pression sur les gouvernements pour qu'ils s'entendent en la matière, particulièrement pour ce qui est des armes de destruction massive. Mais s'il veut avoir une influence pacifiante, il ne peut pas être partialement — ou partiellement — accusateur, car il y perdrait toute la force morale qui vient de son unité. Il doit travailler en profondeur et dans la durée, plutôt que dans le sensationnel et dans l'immédiat.

D'ailleurs, s'il s'agit d'en appeler aux gouvernements, ne faudrait-il pas commencer par leur demander de ratifier les conventions humanitaires, qui sont nées de la Croix-Rouge? Que tous les Etats ratifient donc les Protocoles additionnels aux Conventions de Genève! Qu'ils adhèrent à la Convention des Nations Unies sur l'interdiction de certaines armes classiques et à ses protocoles, issus des Conférences préparatoires de Lucerne et de Lugano organisées par le CICR! Qu'ils perfectionnent ces textes et les mettent à jour. Le CICR est prêt, pour sa part, à contribuer, chaque fois que possible, à de tels efforts!

Mais, si la Croix-Rouge doit lancer un appel, n'est-ce pas avant tout pour que les Conventions de Genève soient respectées? Comment attendre des gouvernements qu'ils vivent en paix, si, non contents de se faire la guerre, ils n'honorent pas les règles d'humanité qui doivent en limiter les horreurs? Ou encore s'ils nient l'évidence d'un conflit afin d'éviter que leur comportement au combat n'apparaisse comme une violation pure et simple des engagements humanitaires pris par eux. C'est aux Etats en guerre qu'en tout premier lieu le CICR lance aujourd'hui un appel, afin qu'ils commencent à construire la paix alors même qu'ils sont en conflit, en respectant les règles du droit humanitaire.

Nous demandons également que tous les Etats s'appliquent à introduire un critère humanitaire dans leurs décisions politiques.

Combien de gouvernements n'ont pas encore compris que les problèmes humanitaires sont, à long terme, sans pitié pour ceux qui les ignorent? Trop souvent les Etats laissent pourrir des situations humanitairement inacceptables — particulièrement dans le domaine des réfugiés et des populations déplacées — et ne voient dans l'action des organisations humanitaires qu'un utile alibi pour leur propre inaction sur le plan politique. Trop contents de donner l'impression que la présence de la Croix-Rouge est un remède contre le mal, ils se bercent de l'illusion que cette présence les dispense de trouver une solution à long terme; ils y trouvent peut-être même un prétexte conscient de ne rien faire pour résoudre le problème de fond. Pourtant, l'action humanitaire ne saurait en elle-même prétendre apporter de solutions définitives aux problèmes fondamentaux qui sont à l'origine des conflits, puisque ceux-ci sont politiques et que, par là même, ils lui échappent.

Toutefois, cette même action humanitaire, bien comprise et «intelligemment utilisée» par les gouvernements, peut donner à ces derniers un temps de répit, qu'ils devraient mettre à profit pour chercher, dans un esprit de paix et de conciliation, les solutions politiques qui, à leur tour, feront disparaître les problèmes humanitaires. C'est à ce bon sens-là que la Croix-Rouge doit surtout en appeler auprès des gouvernements. Puisse ce bon sens les amener à comprendre l'intérêt, à court comme à long terme, qu'ils ont non seulement de bien traiter les victimes des conflits, mais encore de s'interdire de les utiliser à des fins politiques.

*
* * *

Et puisqu'on parle de bon sens, il faut commencer par proposer aux Etats de régler leurs différends de façon pacifique, et d'utiliser l'ensemble des mécanismes que la Charte des Nations Unies prévoit à cet effet. Enfin, nous leur demandons d'arriver à un désarmement général et contrôlé. Nous le soutiendrons, ce désarmement-là, de toute la force de nos 230 millions de voix, de toute la conviction de notre mouvement pacifique et universel.

Mais ce que nous, la Croix-Rouge, devons montrer au monde, c'est d'abord ce que nous exigeons de nous-mêmes, avant d'évoquer ce que nous exigeons des autres. Nous devons donner l'exemple de cette force unique de la Croix-Rouge, qui est de parler d'une seule voix et de sa propre voix sur sa contribution à la paix. Nous devons montrer comment l'action humanitaire des hommes et des femmes

du mouvement sauve concrètement et chaque jour des milliers de vies humaines.

C'est par notre engagement personnel dans la lutte contre la maladie, contre le sous-développement, par notre combat quotidien pour la santé, pour la dignité de l'homme, pour le respect des règles d'humanité, par le geste qui aide, qui protège et qui sauve, mille fois répété chaque jour et sur toute la planète, que la Croix-Rouge reste le plus formidable mouvement humanitaire et pacifique au monde.

C'est de cette action que nous tirons notre force morale, c'est sur cette action que nous pouvons tous tomber d'accord, c'est par cette action, d'abord et avant tout, que la Croix-Rouge contribue et continuera de contribuer à la paix.

Alexandre HAY

